

Affaires courantes

M. Skelly (Comox-Alberni): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée m'accuse, dans la réponse qu'elle vient de donner à ma question, de faire des déclarations empreintes d'émotivité ou carrément sans fondement.

J'ai des preuves à l'appui de ce que j'avance. Je voudrais savoir. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il s'agit là d'une question d'opinion. Par conséquent, pour permettre à un autre député de s'exprimer, je donne la parole à l'honorable député de Scarborough—Agincourt.

[Traduction]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, il a promis de présenter des excuses à un certain nombre de groupes et de réparer les injustices commises envers eux. Il s'agit entre autres, des communautés chinoise, japonaise et italienne.

Nous avons vu le premier ministre faire des excuses officielles aux Japonais en 1988 et aux Italiens en 1990. Les Sikhs, les Ukrainiens et les Chinois attendent encore.

J'ai une toute petite question bien précise à poser au ministre. À propos de la vérité et des discours creux. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Vous vous adressez à des députés de l'arrière-ban.

M. Karygiannis: Au député, plutôt.

Que faut-il de plus pour que le gouvernement comprenne que des erreurs ont été commises et qu'il trouve le courage de dire: «Nous reconnaissons nos torts. Les gouvernements qui nous ont précédés ne l'ont pas fait, mais nous, nous tenons à vous présenter des excuses.» Cela ne coûterait pas un sou. Alors, qu'attendons-nous pour reconnaître que nous avons commis une grave erreur en 1953 et pour présenter nos excuses aux autochtones du Canada?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député a le front d'exiger que le gouvernement actuel présente des excuses pour des incidents dont la plupart sont survenus à une époque où son parti était au pouvoir.

Dans ce cas précis, comme je l'ai déjà dit et comme nous l'avons entendu du ministre d'État ce matin, l'étude indépendante a disculpé le gouvernement de l'époque de toute faute. Il serait contradictoire de présenter des

excuses alors qu'une étude indépendante n'a constaté aucune irrégularité.

Loin de moi de vouloir excuser quoi que ce soit que le gouvernement de l'époque ait pu faire, mais comme je l'ai dit, selon les faits recueillis, ce gouvernement a agi pour ce que l'on croyait être comme le plus grand bien des gens d'Inukjuak.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, une situation étonnante s'est présentée au comité quand un certain nombre d'adultes ont témoigné. Ils pleuraient en se remémorant les expériences éprouvantes qu'on leur a fait subir là-bas. Ils ont parlé de relations sexuelles consenties en échange de nourriture et de produits essentiels. Ils ont parlé de viol, de séquestration, de travaux forcés, de courrier ouvert. Ils ont donné une somme considérable de témoignages directs au comité. Fait intéressant, des membres de la GRC ont été accusés d'actes répréhensibles. Je voudrais faire une brève comparaison.

Il y a quelque temps, dans la collectivité de Gibsons, un détenu a été battu si violemment qu'il a failli en mourir. La GRC a été accusée de voies de fait et de négligence à fournir des données médicales. La GRC a conclu, après enquête, qu'il n'y avait pas eu d'irrégularité. Elle a conclu que l'intéressé s'était mis lui-même dans cet état. C'est ce qu'a révélé l'enquête interne de la GRC, qui a pris quelque temps.

Lorsque l'affaire a été confiée à la section des plaintes publiques de la GRC, un organisme tout à fait distinct, cette section a fait une enquête approfondie qui a conclu que, effectivement, la GRC avait maltraité l'intéressé. Elle avait négligé de fournir des preuves médicales et, finalement, a été trouvée coupable d'un grave méfait. Une fois qu'on fait intervenir un organisme indépendant au lieu de faire une enquête interne pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la GRC ou du gouvernement, on a alors un espoir de faire la justice.

Se faisant presque un point d'honneur envers la Chambre, ce comité a présenté un rapport dans lequel il a exposé les faits et formulé des recommandations. Un précédent ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est disposé à accepter cette idée. Le gouvernement est maintenant obligé d'appuyer un gouvernement libéral qui remonte à de nombreuses années. Les documents du ministère des Affaires indiennes admettent entièrement qu'il s'agissait là d'une expérience. Il est triste de penser que, pour une raison ou une autre, le